



Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Synodes, Palais des Archevêques, Place de l'Hôtel de Ville à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 7 DECEMBRE 2020 à 8h30	Date de convocation : 1 ^{er} décembre 2020
--	---

Délibération
N°B2020_57

Membres en exercice :	19
Votants :	14
Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LAPALU

PRESENTS : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DURAND Viviane, GOIRY Catherine, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, LAPALU Christian, MARTINAGE Fabienne, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES : HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, MONIE Jean-Marie, PARRA Eric	EXCUSES AVEC PROCURATION : MARTIN Henri
EXCUSES EN COURS DE SEANCE : PY Michel (à partir de la délibération B2020_66), RIO Jean-Louis (délibérations B2020_68 et B2020_69)	PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : -

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : FINANCES - Subvention exceptionnelle à l'association « Cèdres de France »

Suite au drame qui a touché Beyrouth le 04 août 2020, il est proposé d'apporter une aide exceptionnelle à l'association « Cèdres de France » afin de venir en aide aux hôpitaux et aux blessés Libanais.

Cette association a pour objet de mettre en place une aide humanitaire et financière à destination du Liban à Beyrouth et notamment :

- Contribuer par tous moyens humains et/ou matériels et/ou financiers à la réparation de l'Hôpital français de Beyrouth.
- Assister par tous moyens humains et/ou matériels et/ou financiers les patients blessés dans les explosions en leur apportant notamment une aide directe financière pour la prise en charge des interventions et traitements.
- Et plus généralement mener toutes actions permettant la réalisation de l'objet de l'association en France et au Liban.

C'est pourquoi, en raison de l'importance du rôle joué par cette association, il est proposé une subvention exceptionnelle de 10 000€.

Le soutien du Grand Narbonne donnera lieu à la signature de la convention type d'attribution de subvention afin de définir les modalités pratiques d'utilisation de cette aide exceptionnelle.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000€ à l'association « Cèdres de France » selon les modalités définies ci-dessus, inscrit au chapitre 65 du budget 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention-type.

Pièce jointe à la délibération :

Convention

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

